

## PROCÈS VERBAL du conseil municipal du 18 décembre 2023

Rappel de l'ordre du jour :

### **1) APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- Compte-rendu de la séance du 06 novembre 2023

### **2) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES :**

- Présentation du bilan de mi-mandat par Mme la présente de la CCDOMBES.
- Réorganisation de l'exécutif
- Présentation des nouveaux agents
- Contrat de travail de l'agent d'accueil

### **3) AFFAIRES GÉNÉRALES :**

- Déclarations d'Intention d'Aliéner
- Réorganisation de l'exécutif
- Présentation du RPQS du service d'alimentation en eau potable
- Ouverture dominicale des commerces de détail pour 2024

### **4) URBANISME**

- Présentation des zones d'accélération de production d'Énergie Renouvelables
- Convention avec la RSE pour la mise en place de panneaux photovoltaïques dans le périmètre de la STEP
- Désignation des prestataires pour la révision du PLU

### **5) SUBVENTIONS**

- Convention pluriannuelle avec le centre social ECLAT
- Attribution de la subvention pour le centre social ECLAT

### **6) FINANCES**

- Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement à hauteur de 25 % pour les budgets principal et assainissement

### **7) RESSOURCES HUMAINES**

- Prime pouvoir d'achat
- Contrat de prévoyance avec le CDG01
- Opportunité de mise en œuvre de la complémentaire santé CDG01

### **8) QUESTIONS DIVERSES**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : CORDIER Alain, COSTA Béatrice, DELDON Sébastien, ESCRIVA Evelyne, GAGNOLET Pascal, GAUTIER Chantal, GOY Gaëlle, JULIAT Bernard, LACROIX Monique, LEFEVER Claude, LEMARIÉ Frédéric, LOREAU Ludovic, MALLEVAL Yvette, MIDONNET Pascal, OCTRUE Valérie, SIDO Valérie, ZEBBOUDJ Djamila.

**ABSENTS** : CURIAL Fabienne, DALMAIS Gilles, MOLINIER Bertrand,

**POUVOIRS** : DESPLANCHE Aurélie à COSTA Béatrice, PIOLA Fabrice à MIDONNET Pascal, PRUD'HOMME-LACLAU Karine à GAGNOLET Pascal.

**QUORUM** : 12

- **DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Il a été procédé conformément aux articles L.2541-6 et L5211-1 du CGCT à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. Sébastien DELDON a été élu à l'unanimité.
- **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2023** :

Le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2023 n'était pas joint à l'envoi de la convocation du conseil municipal. L'approbation dudit procès-verbal est repoussée au prochain conseil municipal.

M. Claude LEFEVER demande à ce que les règles soient respectées.

M. le Maire s'excuse, le document était bien disponible pour envoi.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

Mme Isabelle DUBOIS, présidente de la CCDOMBES présente un bilan de mi-mandat.

Sont résumés ci-après quelques points clefs abordés par Mme la présidente :

- Présentation de l'organigramme et des services de la CCDOMBES comprenant 70 agents ;
- Pour rappel, 3 instances constituent l'organisation des élus : Bureau exécutif / Conseil communautaire avec 60 conseillers élus dans 36 communes / Conférence des maires ;
- Les élus communautaires et municipaux se retrouvent dans 14 commissions thématiques ;
- Présentation des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.
- Le budget pour 2023 est 32 M€ pour le fonctionnement et de 23 M€ pour l'investissement soit 55 M€
- En 2021, le projet de territoire a été validé à l'unanimité par le conseil communautaire avec 3 axes et 156 actions dont 90 % sont terminés ou en cours à mi-mandat.
- Les principales actions des 3 axes sont présentées pour
  - Un territoire dans la transition énergétique ;
  - Une économie dynamique et innovante ;
  - Au service des habitants au quotidien ;
- Des questions sont posées sur les déchets, notamment sur la levée les lundis, il est suggéré qu'une rotation soit mise en œuvre et qu'une communication sur les déchets soit organisée au travers d'une réunion publique.
- Pour les futures compétences, le transfert à la CCDombes de celle de l'assainissement est prévue en 2024 et le passage à un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sera à mettre en œuvre en 2026.

Un résumé du bilan est joint au présent procès-verbal.

M. le Maire remercie Mme Isabelle DUBOIS pour son intervention.  
Mme Isabelle DUBOIS quitte la séance du conseil municipal.

## AFFAIRES GÉNÉRALES

- **DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER :**

Situation du bien	Adresse cadastrale	Nature du bien	Superficie (m <sup>2</sup> )
163 place de la Croix Blanche	AN 15	Local commercial et logements	502
177 place de la Croix Blanche	AN 269/AN 270 AN 16	Local commercial	715

Pas de commentaire.

- **RÉORGANISATION DE L'EXÉCUTIF :**

M. le Maire expose que suite à l'acceptation par Mme la préfète de la démission du premier adjoint, le deuxième adjoint ne souhaitant pas occuper la fonction de premier adjoint, il est proposé la nomination de M. Alain CORDIER en qualité de premier adjoint.

M. le Maire demande si d'autres candidats souhaitent se présenter. En l'absence d'autres candidats, il propose un vote à main levée.

M. Claude LEFEVER refuse de prendre part au vote car la note de synthèse aurait du être plus explicite. M. le Maire répond que les précisions doivent être indiquées dans la convocation et non dans la note de synthèse.

Vote :

Pour : 15

Contre : 1 (Valérie OCTRUE)

Abstention : 4 (Alain CORDIER, Chantal GAUTIER, Bernard JULIAT, Claude LEFEVER)

- **PRÉSENTATION DU RPQS DU SERVICE EAU POTABLE :**

Le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) a été instauré par décret du 06 mai 1995 pour assurer une meilleure transparence sur les services d'eau et d'assainissement vis-à-vis de l'assemblée délibérante et de l'utilisateur. Le rapport du syndicat d'Alimentation en eau Potable Bresse-Dombes-Saône a été fourni aux élus ainsi qu'une présentation (En annexe).

M. le Maire rappelle à l'oral les éléments contenus dans le rapport du syndicat d'Alimentation en eau Potable Bresse Dombes Saône.

M. le Maire indique qu'une analyse du rendement du réseau d'eau sans tenir compte de la ruralité est aberrant : il faut prendre en compte la longueur du réseau par rapport au nombre d'habitant.

M. le Maire rappelle que le vote porte sur la présentation du rapport et non sur le contenu du rapport.

Vote : unanimité

- **OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES DE DÉTAIL POUR 2024 :**

M. le Maire indique qu'il a la possibilité de déterminer, après avis du Conseil Municipal, le nombre d'ouvertures le dimanche pour les commerces de détail, une année à l'avance. Ce nombre de dimanche ne peut excéder 5 sans l'avis de la communauté de Communes. Monsieur le Maire propose l'ouverture des commerces de détail les dimanches 8, 15, 22 et 29 décembre 2024 pour une ouverture toute la journée avant les fêtes.

Mme Monique LACROIX demande la raison de ces dates.

M. le Maire explique que c'est une demande des commerçants mais pas pour d'autres dates.

Vote : unanimité

## URBANISME

- **PRÉSENTATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES**

M. Alain CORDIER rappelle que l'État, avec la loi APER du 10 mars 2023, a instauré un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables pour faciliter l'approbation locale des projets et assurer leur meilleur équilibre dans les territoires. Dans ce cadre, les collectivités locales doivent désigner des **Zones d'Accélération** pour le développement des **Énergies Renouvelables (ZAEnR)**, zones où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergie renouvelable s'implanter. Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz (méthanisation), la géothermie, etc...

Une commission croisée Environnement/Urbanisme s'est réunie le 2 décembre et a proposé des secteurs qui pourront être identifiés comme zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune. Ces zones ne sont pas exclusives, d'autres secteurs pourront être équipés, mais les développeurs sont incités à se diriger vers ces emplacements qui laissent présager une bonne acceptabilité locale des projets.

Le document produit par la commission sera soumis à la consultation du public. Il est proposé que le document soit diffusé de manière électronique sur les différents supports de la commune et qu'une version papier soit consultable à la Mairie aux horaires habituels. Il sera accompagné d'un registre à feuilles non mobiles où chacun pourra consigner ses observations. La consultation sera possible du mercredi 20 décembre 2023 au samedi 13 janvier 2024 inclus.

Une nouvelle commission Environnement/Urbanisme sera convoquée afin d'étudier les remarques et observations et de finaliser le document avant transmission au référent départemental.

Ces zones d'accélération permettent simplement que des opérations se réalisent plus rapidement.

Le vote porte sur la mise en consultation du document et de la démarche de consultation publique.

M. Claude LEFEVER demande que les propriétaires dont les noms vont apparaître dans le document soient informés en amont de la publication. M. le Maire répond que cette information sera faite.

Vote : unanimité

• **CONVENTION AVEC LA RSE POUR LA MISE EN PLACE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA STEP**

M. le Maire indique que RSE envisage de mettre en place une production d'énergie photovoltaïque valorisée en circuits courts sur la Commune de SAINT-ANDRE-DE-CORCY.

Les principales particularités de ce projet sont les suivantes :

– RSE est une structure publique qui appartient au Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Par conséquent, ce projet s'inscrit totalement dans le cadre de missions de service public.

– La valorisation de l'énergie produite sera réalisée intégralement localement.

En effet, RSE propose aux consommateurs, qu'ils soient des particuliers ou des professionnels, une offre de marché pour la fourniture d'électricité, dénommée ***Idée'Ain Elec PREMIUM***, et approvisionnée exclusivement par les circuits courts qu'elle est en train de mettre en place. Les tarifs de cette offre totalement innovante sont exactement aux mêmes prix que ceux des Tarifs Réglementés de Vente de l'Électricité.

De plus, grâce au développement des productions locales d'énergie renouvelable, RSE a décidé de mettre en place, pour les habitants et les petites entreprises de ses communes, un bouclier tarifaire Energies Renouvelables. Ce dispositif, également très innovant, signifie que la part globale des approvisionnements de RSE constituée par des Energies Renouvelables locales produites sur ses 18 communes historiques, ne suivra pas les cours des marchés Européens de l'électricité et par conséquent les prix des Tarifs Réglementés de l'Electricité.

RSE et la commune ont eu un premier contact sur ce projet le 30 novembre 2022. S'en est suivi une visite du site de la station d'épuration avec le bureau d'études Cythelia et l'exploitant de la station actuelle le 22 décembre 2022. Une présentation des grandes lignes du projet a été réalisée le 12 mai 2023 en mairie.

Le projet est présenté ci-dessous.



Le projet correspond à une centrale au sol sur un délaissé de la STEP de Saint-André-de-Corcy (01) d'une puissance de 680 kWc, composée de 38 tables photovoltaïques sur 4 rangées espacées de 3,5 m, soit environ 2300 panneaux solaires.

Le chantier se déroulerait en plusieurs étapes sur une durée estimée de 3 à 6 mois avec les différentes phases suivantes :

- Création de voies de circulation en impasse avec aires de retournement, conformément aux recommandations du SDIS 01
- Fondations pieux battus et/ou fondations hors sol gabions
- Mise en place des structures support, des panneaux photovoltaïques et raccordements associés
- Mise en place d'une réserve d'eau de 30 m<sup>3</sup> et d'une aire d'aspiration conformément aux recommandations du SDIS 01
- Pose du poste HTA/BT et raccordement au réseau
- Clôture du site

Durant la phase d'exploitation supérieure à 30 ans, la centrale produira environ 750 MWh d'énergie électrique.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer soit une convention de servitude de 40 ans, soit un bail emphytéotique de 40 ans, permettant la réalisation d'une installation de production d'électricité par panneaux photovoltaïques.

Pas de questions.

Vote : unanimité

• **DÉSIGNATION DES PRESTATAIRES POUR LA REVISION DU PLU :**

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la révision du PLU, une procédure de consultation des entreprises a été lancée pour les 2 lots ci-après :

- Lot n°1 : Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Lot n°2 : Evaluation environnementale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

M. le Maire précise que l'étude a été réalisée par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, Assistant à Maîtrise d'ouvrage, en l'absence temporaire du directeur technique de la commune.

L'avis de marché a été envoyé pour publication au journal du PROGRES le 03/10/2023 et est paru le 06/10/2023.

Le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil acheteur : <https://marchespublics.ain.fr> le 06/10/2023.

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 06/11/2023 à 12 h 00.

Le pouvoir adjudicateur imposait la transmission des documents par voie électronique uniquement à l'adresse suivante <https://marchespublics.ain.fr>

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation de chaque lot et rappelée ci-après :

Valeur technique <b>65%</b> : Définition et appréciation du critère : - Appropriation et note de contexte : <b>10%</b> - Équipe dédiée au projet (expériences et références) : <b>15%</b> - Qualité des pièces présentées (fournitures d'échantillons) : <b>5%</b> - Animation, concertation, pédagogie : <b>5%</b> - Méthodologie en cohérence avec le planning : <b>30%</b>	<b>65/100</b>
PRIX : Note sur 35 points = (Pmin/Poffre) x 35	<b>35/100</b>

Au vu du rapport d'analyse des offres de chaque lot avant et après auditions établis par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, Assistant à Maîtrise d'ouvrage, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'attribuer le marché du lot 1 à ALTEREO pour un montant de 50 480,00 € HT
- D'attribuer le marché du lot 2 à MTDA pour un montant de 16 675,00 € HT

M. Claude LEFEVER demande si 2BR a fait une offre. M. le Maire répond par la négative.

Vote : unanimité

## SUBVENTIONS

### **CONVENTION AVEC ECLAT et ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION :**

Mme Evelyne ESCRIVA rappelle les détails de la convention pluriannuelle avec l'association ECLAT et demande au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention et à verser à l'association ECLAT une subvention de 123 000 €.

Elle rappelle que chaque année l'association doit présenter un budget prévisionnel et un bilan sur l'utilisation des fonds lors de l'AG et en conseil.

L'augmentation de la subvention par rapport à 2023 est due à l'inflation et à l'augmentation du champ d'action- du centre social.

La convention proposée vient en lieu et place de la convention signée l'an passé pour coïncider avec les dates de la CTG et du pacte de coopération (tous les dispositifs).

Suite à une question de M. Claude LEFEVER, une mise au point est faite par Mme Evelyne ESCRIVA et M. le Maire sur leurs divergences de votes entre à la communauté de communes sur la DSP de la crèche de Châtillon-sur-Chalaronne. M. le Maire rappelle que cette question ne concerne pas la commune de Saint-André-de-Corcy et qu'il ne doute pas que l'ensemble du conseil municipal le soutiendra pour le maintien d'une convention dans la gestion actuelle de la cantine et du périscolaire.

Vote pour autoriser le maire à signer la convention : unanimité

Vote pour montant de la subvention de 123 000 €.

Pour : 18

Contre : 1 (Bernard JULIAT)

Abstention : 1 (Valérie OCTRUE)

## FINANCES – 2024 BUDGET

M. Pascal GAGNOLET indique qu'avant le vote du budget fin mars, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à engager des dépenses « budget principal » et « budget assainissement » selon le détail ci-dessous :

### **BUDGET PRINCIPAL :**

	BUDGET 2023	25 %	CRÉDITS A VOTER
CHAPITRE 20	72 820 €	18 205 €	18 205 €
CHAPITRE 21	857 478 €	214 369 €	214 369 €
CHAPITRE 23 (toutes opérations confondues)	820 564 €	205 141 €	205 141 €

Vote : unanimité



## **BUDGET ASSAINISSEMENT :**

	BUDGET 2023	25 %	CRÉDITS A VOTER
CHAPITRE 23 (opération 4903)	1 735 154 €	433 788 €	433 788 €
CHAPITRE 23 (opération 4905)	4 400 000 €	1 100 000 €	1 100 000 €

Vote : unanimité

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **PRIME POUVOIR D'ACHAT**

M. le Maire indique que le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 permet aux organes délibérants d'une collectivité territoriale ou de ses établissements publics administratifs d'instituer pour certains agents publics une « *prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire* ».

Il appartient au Conseil de se prononcer sur l'institution et les montants de cette prime.

M. le Maire propose au conseil municipal de verser sur 2024, à chacun des agents, une prime de pouvoir d'achat d'un montant de 400 €.

M. Claude LEFEVER demande la date du versement et si cette prime est soumise à charges sociales.

M. le Maire indique que la prime sera versée entre janvier et mai 2024 et devrait être exonérée de charges sociales.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Vote : unanimité

### **CONTRAT DE PRÉVOYANCE CDG01**

Ce point est retiré car la commune est engagée jusqu'à octobre 2024

### **ADHÉSION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION SANTÉ SOUSCRITE PAR LE CDG DE L'AIN**

M. le Maire indique que le CDG01 a signé avec APICIL une convention prévention santé à laquelle la commune pourrait adhérer pour ses agents avec un taux de participation des agents à définir ultérieurement (forfait de 15 € ou pourcentage). Les collectivités peuvent adhérer librement à cette convention à compter du 1er janvier 2024 et tout au long de la convention. M. le Maire propose que la commune adhère à cette convention.

Mme Monique LACROIX demande si tous les agents sont concernés et si MUTUALP, la mutuelle communale proposée aux habitants, a été consultée.

M. le Maire indique que chaque agent serait libre d'adhérer à cette prévention santé et que MUTUALP pourrait être consultée.

M. le Maire propose d'ajourner ce point de l'ordre du jour dans l'attente du rendez-vous avec M. FALCONNET de MUTUALP.

## Ajourné

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Mme Monique LACROIX fait un retour sur l'évènement organisé pour le téléthon : bonne participation avec la somme récoltée de 7 444 € remise à l'AFM TELETHON DE L'AIN.

Mme Monique LACROIX signale l'absence d'éclairage public au POLE SANTE et CORCYNELLE

M. le Maire informe que le problème a été signalé au SIEA.

M. Bernard JULIAT demande s'il est possible de faire un comptage des véhicules qui circulent route de Monthieux.

M. le Maire indique qu'un plateau surélevé est en cours d'étude, qu'une demande sera faite au conseil départemental pour passer en zone 30 et le comptage des véhicules.

M. le Maire précise également que les toilettes face à l'église appartenant à SEMCODA seront enlevées et qu'il convient de voir où installer de nouvelles toilettes sur le terrain communal.

M. Bernard JULIAT informe du problème de stationnement devant le judo, avec un stationnement souvent devant les pompiers et qu'il faudrait voir pour faire un sens de rotation avec une entrée et une sortie.

M. le Maire prend le sujet.

Mme Djamila ZEBBOUDJ indique que le bulletin municipal est en cours d'élaboration avec la sollicitation des entreprises pour le financement et que 4/5 des associations ont envoyé leurs articles d'une demi-page.

Mme Djamila ZEBBOUDJ rappelle que les 8 jeunes élus du CMJ sont déjà impatients de mettre en place des choses et que les travaux d'aménagement du plateau sportif sont calés pour 2024.

M. Alain CORDIER informe que les travaux de réfection des toilettes de la salle polyvalente sont en cours.

M. Alain CORDIER fait un point sur les propos de M. MOLINIER Bertrand qui l'a traité de menteur concernant l'étude d'un R+1 non présentée en commission urbanisme, ce qui est faux. Il précise que ses propos sont mentionnés dans le compte rendu du conseil municipal du 27 juillet 2022.

Mme Gaëlle GOY informe de la prochaine réunion de la commission associations le 20 décembre 2023 et que le compte rendu de la dernière commission sera envoyé.

Mme Gaëlle GOY indique que le goûter des aînés du 17 décembre 2023 s'est bien déroulé dans une ambiance festive avec 160 personnes pour se terminer vers 18 h.

M. le Maire souhaite de belles fêtes et donne rendez-vous pour les vœux du maire à la salle polyvalente le 7 janvier 2024 à 11 h.

23h08 Fin du conseil.

Le Maire  
L. LOREAU

Handwritten signature of L. LOREAU in blue ink.

Le secrétaire  
S. DELDON

Handwritten signature of S. DELDON in blue ink.